

Préfet du Pas-de-Calais
Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Bureau des Installations Classées, de l'Utilité
Publique et de l'Environnement

Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion des
Eaux de l'Aa (SMAGEAa)

Révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux
(SAGE) de l'Audomarois

Avis d'ouverture d'une participation du public par voie
électronique

Le public est prévenu qu'en application de l'article L.212-9 du Code de l'Environnement, une participation du public par voie électronique, portant sur la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Audomarois, se déroulera du 29 mars au 30 avril 2021 inclus.

Pendant toute la durée de cette participation du public par voie électronique, le dossier de révision du SAGE de l'Audomarois sous format papier sera mis à disposition du public en préfectures du Pas-de-Calais et du Nord ainsi qu'en sous-préfectures de Boulogne-sur-mer, Saint-Omer, Montreuil-sur-mer et Dunkerque aux dates et heures d'ouverture au public. Ce dossier sera également disponible en version dématérialisée sur le site internet suivant : <https://www.smageaa.fr/sage-audomarois/PPVE/>.

Le public pourra faire part de ses observations ou questions par courrier électronique à l'adresse suivante : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr . Des renseignements pertinents pourront également être obtenus en contactant le SMAGEAa, par téléphone ou par courrier aux coordonnées suivantes :

SMAGEAa
Mme Laurence CASTILLON
Animatrice de la CLE du SAGE Audomarois
Maison du Papier
15 rue Bernard Chochoy
62380 ESQUERDES
Tél : 03 21 88 99 23
lcastillon@smageaa.fr

L'évaluation environnementale du dossier de révision du SAGE de l'Audomarois, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) et le mémoire en réponse aux remarques formulées par la MRAE sont insérés au dossier mis à disposition du public.

Au terme de cette participation du public par voie électronique, le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Audomarois, éventuellement modifié pour tenir compte des avis et des observations exprimés, sera approuvé par les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais.